

Fiche 2

Planification des interventions de construction et de restauration dans l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest



Mise en contexte

En principe, aucun projet de construction ne doit être réalisé dans l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest (ci-après nommée « rainette ») ou dans son milieu environnant, car c'est une espèce sensible aux modifications de son habitat. Si un projet doit absolument s'y réaliser, il faut en limiter les impacts et idéalement viser à améliorer les caractéristiques de l'habitat pour l'espèce. Il importe donc de bien planifier chacune des étapes du projet afin de respecter les recommandations qui suivent. Les opérations doivent respecter les périodes de l'année associées aux activités de la rainette, les zones de sensibilité de l'habitat et le niveau de risque des activités (voir la [fiche 1](#)).

Il importe que la planification d'un projet tienne compte des bonnes pratiques et de la période de l'année adéquate pour sa réalisation. Idéalement, tous les travaux de construction doivent être réalisés sur un sol gelé (**période à risque faible**) afin d'éviter toute perturbation de la dynamique hydrique ou d'affecter la qualité de l'eau dans l'habitat. Dans le cas contraire, des mesures additionnelles doivent être prises pour limiter les impacts.

1. Caractérisation du terrain : identification des zones sensibles et de contrainte

En tout temps :	Avant les travaux :	Au début de la période critique :
▶ Inventorier, au préalable, les milieux hydriques et humides, la faune et la végétation afin de localiser les éléments d'intérêt ou sensibles. ▶ Par exemple, positionner sur la carte du territoire concerné les bassins versants et les différentes espèces répertoriées. ▶ Identifier visuellement sur le terrain les milieux humides en incluant la bande riveraine de 30 m qui les entoure. ▶ Faire une analyse des caractéristiques hydrologiques de l'habitat de la rainette et en évaluer l'hydrologie de surface.	▶ Décrire l'état de référence du terrain par des observations, des mesures topographiques et des photos. ▶ Choisir le matériel de chantier adapté au terrain, en privilégiant la plus faible pression de contact au sol. ▶ Équiper la machinerie lourde de chenilles et utiliser des fluides biodégradables. ▶ Pour l'accès et la circulation : • Privilégier les sentiers existants et les zones à sec; • Éviter les milieux humides et les espèces envahissantes ou prévoir les mesures de gestion environnementale nécessaires (voir la fiche 9 pour plus de détails).	▶ Peu après la fonte des neiges, effectuer une visite de terrain à pied pour géoréférencer et documenter : • Les limites des zones sensibles et à risque; • Les limites des zones de contrainte (ex. : pente > 30 %, présence de roselières); • Les niveaux d'enneigement maximal des milieux humides; • Les voies d'écoulement, le débit de pointe et le sens de l'écoulement.

2. Préparation des accès et gestion environnementale

En tout temps :

- ▶ Limiter les aires de circulation, de travaux et d'entreposage et le défrichement à la plus petite superficie possible.
- ▶ Maintenir le couvert végétal et limiter le déboisement.
- ▶ Identifier les périmètres de la zone à risque élevé et ceux des autres zones sensibles à l'aide de marqueurs visibles sur le terrain.
- ▶ Baliser les zones à défricher et les sentiers pour favoriser le respect des accès et des zones protégées.



Exemples d'affiches pour éviter les zones à risque élevé

3. Préparation des aires d'entreposage des matériaux et du sol

En tout temps :

- ▶ Prévoir les aires d'entreposage à l'extérieur de l'habitat.
 - ▶ Traiter rapidement le sol contaminé. Si un délai est inévitable, entreposer-le temporairement sur une bâche à un minimum de 30 m des milieux humides et hydriques.
- * Pour le sol contaminé par des espèces exotiques envahissantes, voir la [fiche 9](#).

Pendant les périodes à risque modéré et à risque faible :

- ▶ Pour les aires d'entreposage temporaire de moins de 200 m² :
 - Installer une bâche au sol pour conserver la végétation avant de déposer des matériaux;
 - Éliminer convenablement les matériaux inertes et les bois traités excédentaires;
 - Remettre le milieu rapidement en état après les travaux.

4. Préparation des aires de coupe, d'assemblage et de déchiquetage

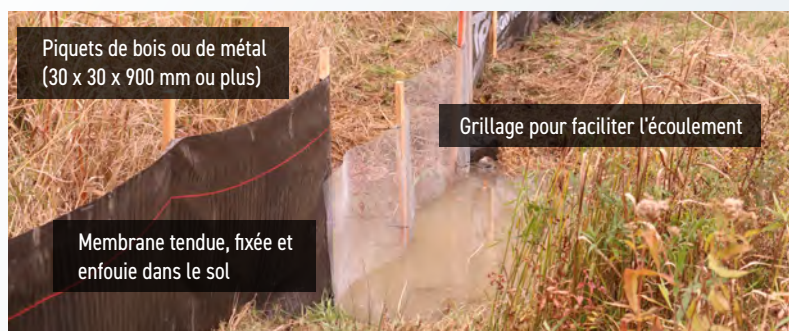
Uniquement pendant les périodes à **risque modéré** et à **risque faible** :

- ▶ Prévoir les aires à l'extérieur de l'habitat.
- ▶ S'il n'est pas possible de les tenir à l'écart, installer une bâche au sol dans l'habitat terrestre pour y réaliser des travaux d'assemblage légers.
- ▶ Éliminer ou valoriser convenablement les débris de coupe sans les laisser dans les milieux humides ou hydriques (ex. : mettre des débris de coupe d'arbres ou de plantes [sauf les EEE] dans le milieu terrestre et mettre des copeaux sur les sentiers).

5. Aménagement préalable de la zone de travaux

En tout temps :

- Installer une barrière à sédiments en bordure des zones de travaux pour bloquer l'accès aux animaux pendant la saison active :
 - Enfouir la base de la barrière à sédiments dans le sol à l'aide d'une tranchée d'enfouissement de 300 x 300 mm avec remblayage, pour éviter le lessivage des eaux du chantier vers la zone naturelle;
 - Pour enjamber des écoulements, prévoir de remplacer le géotextile par un grillage;
 - Entretenir la barrière à sédiments pour qu'elle soit fonctionnelle tout le temps des travaux.



Barrière à sédiments assortie d'un grillage pour faciliter l'écoulement de l'eau
© Lyne Bouthillier

Pendant les périodes à **risque modéré** et à **risque faible** :

Pour les accès et sentiers aménagés :

- Si des voies d'écoulement et des fossés doivent être franchis, installer des ponceaux de surface dans les ornières transversales et des ponceaux dans les fossés plus profonds;
- Si des traverses de cours d'eau sont nécessaires, appliquer les [mesures recommandées](#) en ne modifiant pas le lit et en évitant d'endommager les berges.

* Pour les ponts, vérifier si une demande d'autorisation est nécessaire en vertu des articles 34 et 35 du Règlement sur les habitats fauniques.

6. Surveillance du chantier

En tout temps :

- Limiter les aires de circulation, de travaux et d'entreposage et le défrichement à la plus petite superficie possible.
- Maintenir le couvert végétal et limiter le déboisement.
- Identifier les périmètres de la zone à risque élevé et ceux des autres zones sensibles à l'aide de marqueurs visibles sur le terrain.
- Baliser les zones à défricher et les sentiers pour favoriser le respect des accès et des zones protégées.

Pendant la **période critique** :

- Surveiller la présence de rainettes du côté intérieur des barrières à sédiments (dans la zone des travaux) sur une période de cinq semaines consécutives à compter de la période de dégel et jusqu'à la fin d'avril, à raison d'une visite quotidienne au minimum :
 - Si des individus s'y trouvent, les capturer et les déposer dans des contenants pour le transport et les relocaliser sans délai;
 - Déposer les individus à environ 20 m de distance de la clôture en dehors de la zone des travaux dans un habitat propice.
 - Après cette période, poursuivre la surveillance jusqu'à l'atteinte d'une période de deux semaines sans capture d'individus.
- * À noter qu'un [permis SEG](#) est nécessaire pour capturer certaines espèces d'animaux sauvages, dont les espèces menacées ou vulnérables.



Garde en captivité et relâche de rainettes faux-grillon à l'aide d'un contenant adapté pour le transport
© Lyne Bouthillier

7. Méthode d'excavation en zone de travaux (zone d'exclusion des rainettes)

En tout temps :

- ▶ Éviter de travailler avec un sol saturé en eau.
- ▶ Cesser les travaux lors de précipitations abondantes.
- ▶ Limiter la perturbation des sols au minimum.
- ▶ Intercepter les ruissellements par les moyens appropriés.
- ▶ Protéger de l'érosion les zones non stabilisées.

Pendant les périodes à **risque modéré** et à **risque faible** :

- ▶ Réaliser les excavations idéalement sur un sol gelé, mais éviter les périodes de températures trop basses en présence de sols humides.
- ▶ Conserver la couche de terre végétale sans espèce exotique envahissante en andains à proximité pour la réutiliser comme couche de finition (minimum de 25 cm d'épaisseur) lors de la remise en état des sols perturbés.



Mise en andains du sol superficiel pour réutilisation comme couche de finition
© Lyne Bouthillier

8. Gestion des déblais

En tout temps :

- ▶ Séparer le sol sain du sol contaminé et disposer celui-ci à l'extérieur de l'habitat pour valorisation (à ce sujet, [consulter le guide de gestion des sols contaminés](#)).
- ▶ Empêcher le rejet ou le transport de sédiments, de contaminants, de matériaux ou de débris d'espèces exotiques envahissantes vers l'habitat ou vers les zones à risque élevé ou modéré.

9. Remise en état des surfaces perturbées

Dès la fin des travaux :

- ▶ Remettre la topographie à l'état initial autant que possible :
 - Comblir les rigoles, les ravinements et les ornières causés par la machinerie;
 - Étendre le sol conservé sur la superficie touchée en respectant le niveau naturel en fonction de la topographie de référence;
 - Recouvrir les surfaces à nu par un paillis végétal 100 % biodégradable.
- ▶ Pentes supérieures à 25 % :
 - Éviter l'érosion en utilisant des paillis compostables pour recouvrir le sol ou recourir à des tapis végétaux fixés solidement.

* Les tapis de paillis naturels sur filet de nylon sont à éviter, car ils sont dommageables pour les amphibiens et les reptiles.
- ▶ Éviter de laisser une surface perturbée à nu :
 - Traiter et protéger les surfaces en continu.
- ▶ Végétaliser les surfaces à nu dès que possible.
- ▶ Fermer les accès pour éviter l'établissement de sentiers illégaux pour les véhicules motorisés.



Utilisation de la terre végétale mise en andains pour la finition avant l'ensemencement végétal
© Lyne Bouthillier

10. Remise en état du couvert végétal

Pendant la saison de croissance végétale :

- ▶ Procéder à un ensemencement d'espèces herbacées indigènes adaptées aux conditions d'humidité (voir la [fiche 8](#)). Si les travaux sont trop tardifs pour qu'on procède à l'ensemencement, les reporter à la prochaine saison de croissance.
- ▶ Procéder à l'ensemencement d'espèces selon le type de milieu et les taux recommandés.
- ▶ Étendre de la paille par-dessus les semences pour conserver l'humidité du sol ou utiliser des hydrosemences.



Recouvrement des semences en pentes douces avec de la paille
© Lyne Bouthillier

11. Suivi de la remise en état

Pendant la saison de croissance végétale qui suit les travaux ou l'ensemencement :

- ▶ Prévoir une ou deux visites pour vérifier :
 - Que le pourcentage de reprise végétale est acceptable;
 - Que les superficies réaménagées sont comparables avec l'état de référence en ce qui concerne la dynamique hydrique et la reprise végétale.
- ▶ Corriger la situation au besoin par des travaux ponctuels.
- ▶ Réensemencer les sites où le taux de germination n'a pas dépassé les 80 % de recouvrement.